

Déclaration préalable au CTP de la DOTC Paris Nord du 22 novembre 2006

Réorganisation du commercial Courrier

Monsieur le Président,

Si nous pouvons comprendre la nécessité d'adapter le commercial courrier aux enjeux de satisfaction de la clientèle actuelle et future, nous regrettons la précipitation dans laquelle se met en place la nouvelle organisation, générant des questionnements de la part du personnel concerné.

Le transfert de compétences et de clients vers la télévente, la création d'une filière dédiée aux ventes grands comptes fondent les grands principes de la nouvelle organisation du commercial DOTC Paris Nord. C'est dans le cadre de cette organisation future que s'inscrivent, ou non, les actuels personnels de la Direction commerciale et des forces de ventes. Or, comme dans toutes opérations de restructurations, des réponses doivent être apportées rapidement, face à la démoralisation ambiante et aux craintes de « chasse aux sorcières ». C'est de la responsabilité de la Direction.

Pour celles et ceux qui souhaitent rester dans la filière :

- Les entretiens de sélection est un passage obligé qui pose question sur le départage des candidats, ce qui crée une certaine suspicion sur la finalité des entretiens.
- Qu'adviendra-t-il des candidats non retenus ? Quelles autres options et garanties leur seront attribuées ? Bénéficieront-ils des dispositions concernant les personnels souhaitant quitter la filière ?

Justement en ce qui concerne ces derniers, les surnombres évoqués lors de la CDSP du 24 octobre nécessitent un traitement particulier, avec un suivi individuel en fonction des souhaits émis et des possibilités offertes. Nous savons que la satisfaction d'une réorientation professionnelle réussie dépend de plusieurs facteurs, mais qu'il faut surtout donner du temps au temps. La CFDT souhaite des précisions en la matière, dans le but de sécuriser les personnels qui seront amenés à évoluer en dehors de la filière.

Ces éléments doivent figurer au menu des commissions de suivi, dont nous souhaitons la tenue régulière après ce CTP, pour tirer un 1er bilan des sélections et pour suivre la mise en place de la nouvelle organisation, mais aussi pour traiter toutes les demandes individuelles ou collectives. Nous espérons vivement que soit levé le flou existant en matière de promotion, afin de ne pas léser les agents en place, notamment les assistants commerciaux qui resteront dans la future organisation.

Suite au CTP

Assistants
commerciaux: aucune
avancée sur la perte du
commissionnement, la
Direction nationale du
Courrier ne voulant rien
entendre, ni rien céder!

Personnel allant de Rodier aux Renaudes (sans changer de postes de travail: attribution d'une prime de 150 euros.

Mise en place d'une commission de suivi qui se réunira début janvier puis une fois trimestre.

Pour conclure, Monsieur le Président, nous rappelons que cette réorganisation, si elle a fait l'objet de concertation au niveau national, n'a ni été négociée, ni validée par les organisations syndicales. Elle se solde par moins d'emplois au niveau national dans la filière commerciale, ce qui est une contradiction avec l'objectif affiché de répondre aux défis et aux enjeux du Courrier. De plus, nous sommes en désaccord de fond sur l'exclusion des assistants commerciaux du commissionnement, alors qu'on maintient dans leur fonction du face-à-face.

Mais ce n'est pas parce que la CFDT exprime ces désaccords que, pour autant, nous pratiquerons la politique de la chaise vide. Nous répondrons présents, aujourd'hui comme demain, pour défendre les intérêts individuels et collectifs des personnels de la DCCC.

Vote sur le dossier CDSP : 6 pour, 6 contre. Le dossier est validé.